

**Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances**

139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Paris, le 5 novembre 2020

Objet : prime pour le personnel des laboratoires de biologie médicale

Monsieur le Ministre,

Compte tenu de la crise sanitaire, et de l'implication forte de tous nos personnels afin que nous puissions aboutir à une augmentation du nombre de tests dans nos laboratoires de biologie médicale privés, nous vous demandons de nous préciser si nos entreprises qui ont déjà versés une partie sous la forme d'un accord d'entreprise ou d'une DUE peuvent soit la compléter ou en faire une autre nouvelle qui par nécessité face à ce qui a été versé pour les personnels hospitaliers d'ici la fin de l'année dans le cadre des plafonds autorisés de 1000 à 2000 €.

Nous souhaitons avoir l'assurance que ces versements seront bien traités par l'URSSAF (Acos) comme des primes pouvoir d'achat au regard de la fiscalité et des charges.

Cette mesure permettrait d'avoir une certaine égalité de traitement même si ce sont nos entreprises qui le supporteront.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous pourrez apporter à notre demande et espérons vous lire prochainement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.



**François Blanchecotte
Président du Syndicat des Biologistes**